

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, en renonçant à l'avis de convocation en vertu de l'article 157 du Code municipal, tenue le 29^e jour du mois de juillet 2019, à 18:30 heures, à l'Hôtel de Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à laquelle étaient présents :

M. Jérôme Lavoie,	conseiller	district no.1
Mme Nathalie Perron	conseillère	district no. 3
M. Gabriel Brassard	conseiller	district no 4

Mme Carolle Perron, Directrice générale

Sous la présidence de M. Deny Tremblay, maire.

Absences motivées : M. Nicholas Tremblay, conseiller district no.2
Mme Nathalie Girard, conseillère district no.5
Mme Nicole Dufour, conseillère district no.6

Les membres du Conseil présents forment quorum.

Aucun citoyen n'était présent à l'assemblée.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le Maire, Monsieur Deny Tremblay préside et souhaite la bienvenue à tous.

À 18H45, le quorum étant constaté, le maire, Monsieur Deny Tremblay, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2019-07-265

Il est proposé par M. Gabriel Brassard, conseiller
Appuyé par Mme Nathalie Perron, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Ambroise adopte le projet d'ordre du jour suivant, en retirant le point numéro 5 :

- 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM.*
- 2. Adoption de l'ordre du jour*
- 3. Embauche du Directeur des Travaux publics*
- 4. Adoption d'une nouvelle « Programmation de travaux » dans le cadre de la TECQ 2014-2018*
- 5. Demande de congé sans solde d'un employé (RETIRÉ)*
- 6. Période de questions*
- 7. Levée de l'assemblée*

3. Embauche du Directeur des Travaux publics

Résolution 2019-07-266

ATTENDU que le directeur du Service des Travaux publics et de l'urbanisme a quitté son poste en juin dernier;

ATTENDU que le comité de sélection a suivi un processus rigoureux incluant la publication de l'offre d'emploi et la tenue d'entrevues;

ATTENDU les recommandations du Comité des ressources humaines de la Municipalité;

ATTENDU que le comité de sélection a rencontré trois (3) candidats en entrevue;

ATTENDU qu'à la suite de ce processus, le comité de sélection recommande l'embauche de Monsieur Alexandre Ouellet;

POUR CES MOTIFS;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jérôme Lavoie Tremblay, conseiller

APPUYÉ PAR Mme Nathalie Perron, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise retienne les services de Monsieur Alexandre Ouellet pour occuper le poste de directeur du Service des Travaux publics et autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail aux conditions telles qu'acceptées lors de la rencontre du 26 juillet.

4. Adoption d'une nouvelle « Programmation travaux » dans le cadre de la TECQ 2014-2018

Résolution 2019-07-267

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicholas Tremblay, conseiller

APPUYÉ PAR M. Gabriel Brassard, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise s'engage par la présente révision de la programmation de la TECQ 2014-2018 à utiliser 80% de son enveloppe de la TECQ 2019-2023 pour la réalisation de travaux admissibles de priorité 1, 2 et 3 (pour des travaux de renouvellement de conduites prioritaires au plan d'intervention pour le renouvellement des conduites et des chaussées).

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total fixé de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise mandate Mme Carolle Perron, directrice générale, à modifier la demande de programmation de travaux.

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

5. Demande de congé sans solde d'un employé (RETIRÉ)

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question soulevée

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Madame Nathalie Perron propose de lever la présente séance à 19h 00.

Carolle Perron
Directrice générale

Deny Tremblay
Maire

Carolle Perron
Directrice générale